

Contribution à la concertation préalable sur le projet du Centre national de Primatologie

- Groupe de travail « Éthique des recherches en primatologie » -

Ouvrant le débat, le 30 octobre 2024, l'association One Voice, qui milite pour les droits des animaux, publie un article sur son site internet. Elle y dénonce un projet du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) : la création d'un Centre National de Primatologie (CNP) qui prévoit l'extension des infrastructures existantes de la Station de Primatologie (SdP) actuelle afin d'accueillir jusqu'à 2000 primates non humain contre 600 aujourd'hui ¹. Selon l'association, "ce projet marque une nouvelle étape dans l'industrialisation de l'expérimentation animale" ². En réponse à cette mobilisation, Antoine Petit, président-directeur général du CNRS, saisit le Comité d'éthique du CNRS (Comets) le 31 janvier 2025. Il lui demande d'examiner les questions éthiques soulevées par ce projet et, plus généralement, l'acceptabilité de l'expérimentation animale ³. Quelques mois plus tard, le 26 avril 2025, une manifestation est organisée devant la Station de Primatologie de Rousset-sur-Arc à l'initiative de "One Voice" ⁴. Depuis le 4 juin 2025, le projet du Centre National de Primatologie est mis en débat public : le CNRS, les citoyens, les militants et les scientifiques sont invités à participer à des réunions publiques et à partager leurs contributions lors d'une concertation préalable qui a débuté le 16 octobre 2025 ⁵.

Nous, membres du groupe de travail "Éthique des recherches en primatologie" ⁶, avons été sollicité·es par la présidente du Comité d'éthique du CNRS pour apporter notre éclairage sur ce projet.

Notre groupe de travail a été fondé en août 2020 à l'initiative du conseil d'administration de la Société Francophone de Primatologie. Ce groupe est une entité autonome qui s'exprime en son propre nom. Parmi nous, certain·es sont des personnels du CNRS et d'autres sont affilié·es à des unités mixtes de recherche sous tutelle du CNRS. La majorité d'entre nous a des liens avec la Station de Primatologie de Rousset, soit directement (nous y effectuons des recherches) soit indirectement (via nos collaborations). Certain·es travaillent ou ont travaillé dans des centres similaires en France et dans d'autres pays. L'objectif de notre groupe de travail est d'étudier la perception des enjeux éthiques dans le domaine de la recherche en primatologie et de pouvoir en tirer de nouvelles connaissances pour améliorer nos pratiques.

¹ https://cnrs-concertation-cnp.fr/api/media/file/LM_Centre_National_Primatologie%20Signee%CC%8C%20MP.pdf

² <https://one-voice.fr/news/le-projet-du-cnrs-un-centre-national-de-primatologie-pour-produire-la-moitie-des-macaques-destines-aux-laboratoires-francais/>

³ <https://comite-ethique.cnrs.fr/wp-content/uploads/2025/06/Saisine-Experimentation-animale.pdf>

⁴ <https://www.facebook.com/france3provençalpes/posts/manifstation-pr%C3%A9vue-ce-samedi-%C3%A0-la-station-de-primatologie-de-rousset-contre-un/1102164121946897/>

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051701074> et <https://cnrs-concertation-cnp.fr>

⁶ <https://sfdp-primatologie.net/index.php?page=ethique-des-recherches-en-primatologie>

En tant que Groupe de travail composé de primatologues, nous souhaitons partager des attentes supérieures à la réglementation concernant le projet de Centre National de Primatologie (CNP) qui vise à développer l'élevage de macaques à longue queue.

- Les animaux reproducteurs devraient provenir d'élevages certifiés
- Les dimensions des hébergements devraient être adaptées aux grands groupes, correspondant à l'organisation sociale des macaques
- L'âge de séparation des jeunes de leur groupe natal devrait être revu à la hausse afin de permettre aux juvéniles de se développer sans subir le stress de la séparation avant leur maturité
- L'état de bien-être des animaux devrait être régulièrement évalué
- L'élevage de primates non humain devrait être responsable, en limitant le surplus d'animaux non utilisé
- La réhabilitation des animaux après leur utilisation devrait être considérée, y compris pour les individus réformés d'élevage
- Le nombre de personnels en charge des animaux devrait être adapté afin qu'ils puissent consacrer du temps dédié aux observations de leurs comportements
- Des rapports détaillés d'activité devraient être fournis au grand public
- Les mêmes standards devraient être appliqués à tous les animaux sous tutelle des instituts de recherche publics français, y compris pour les autres espèces de primates non humain que les macaques à longue queue.

Etat des lieux de la recherche sur les primates

Les recherches en primatologie sont menées dans une grande diversité de contextes. Notre groupe de travail a établi une typologie de ces contextes fondée sur deux critères : les sites d'étude et les protocoles de recherche employés. Les primates sont étudiés soit en liberté dans leur aire de répartition, soit en captivité avec public (comme dans les zoos ou certains centres de réhabilitation), soit en captivité sans public (dans des centres de recherche ou des laboratoires). Les protocoles de recherche peuvent être purement observationnels, impliquer des interventions sans acte invasif, ou inclure des interventions avec acte invasif encadrées par la réglementation sur l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques.

La réglementation de la recherche sur les primates

L'utilisation d'animaux à des fins scientifiques, y compris celle des primates non humains, est réglementée par la Directive européenne 2010/63/UE ⁷, transposée dans la loi française par

⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32010L0063>

décrets et arrêtés depuis 2013 ⁸. Cette réglementation, reconnue à l'internationale comme l'une des plus strictes ⁹, établit des mesures pour la protection des animaux sur divers aspects comme leur origine, l'élevage, l'hébergement, les soins et leur utilisation. En ce qui concerne l'utilisation de primates non humains, des dispositions supplémentaires sont imposées notamment la limitation à certains types de recherches, d'autant plus pour les spécimens d'espèces menacées, la non utilisation à des fins éducatives et la non utilisation de grands singes (genres Pan, Gorilla et Pongo). De plus, depuis 2022, tous les spécimens de primates non humains utilisés doivent être issus d'animaux nés en captivité ou de colonies entretenues sans apport d'effectifs extérieurs (depuis 2017). Il est interdit d'utiliser des primates prélevés dans la nature.

Nombre d'utilisations de primates en expérimentation animale

Les espèces de primates utilisées en expérimentation animale dans l'Union Européenne sont principalement les macaques rhésus (*Macaca mulatta*) et les macaques à longue queue (*Macaca fascicularis*, aussi appelé macaques cynomolgus dans le contexte de la recherche biomédicale), ainsi que des ouistitis et tamarins (famille *Callitrichidae*) puis dans des proportions moins importantes, les babouins (genre *Papio*), les singes vervet (genre *Chlorocebus*), les singes écureuil (*Saimiri sciureus*) et les strepsirrhiniens (principalement les microcèbes).

Nous avons examiné les chiffres transmis par ANIMAL USE REPORTING-EU SYSTEM ¹⁰. Ces chiffres datent de 2022 car la remontée des données prend plus de 2 années. Cette année-là, dans l'Union Européenne (tous pays confondus), 437 utilisations (première utilisation et réutilisations ¹¹) de primates ont été recensées pour la recherche fondamentale ¹² et 1183 utilisations de primates pour la recherche translationnelle et appliquée ¹³. En cette même année 2022, pour la France uniquement, **289** utilisations de primates non-humains ont été reportées en recherche fondamentale (66% des utilisations en UE) et **733** en recherche translationnelle et appliquée (62% des utilisations en UE), dont 801 utilisations de macaques à longue queue, 73 de babouins, 46 de singes vervet, 45 de strepsirrhiniens, 28 de ouistitis et tamarins, 24 de macaques rhésus et 5 de singes écureuil.

A ces chiffres, viennent s'ajouter 6010 utilisations de primates non humain par les laboratoires privés au sein de l'Union Européenne, pour des recherches en toxicologie et en pharmacologie dans le cadre de tests réglementaires (pour la mise sur le marché de

⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000022990561>

⁹ <https://doi.org/10.3390/ani13142367> et <https://doi.org/10.1093/ilar/ilw029>

¹⁰ https://webgate.ec.europa.eu/envdataportal/content/alures/section2_number-of-uses.html

¹¹ En fonction de la sévérité du premier protocole, un individu peut être réutilisé dans un second protocole et ainsi éviter qu'un nouvel individu intègre un protocole.

¹² Nombre d'utilisations par champs disciplinaire : études sur le système nerveux : 203, biologie du développement : 101, endocrinologie : 37, immunologie : 25, cardiologie : 19, études sur les systèmes reproducteur/urogénital : 16, études sur systèmes musculosquelettiques : 15, oncologie : 8, éthologie, santé et nutrition animales : < 10.

¹³ Nombre d'utilisations par champs disciplinaire : études sur infections humaines : 367, études sur systèmes immunitaires : 336, études sur système nerveux et troubles mentaux : 120, études sur problèmes respiratoires : 43, endocrinologie : 43, études sur problèmes d'organes sensoriels : 36, oncologie : 33, études sur système cardiovasculaire : 13, études sur système musculosquelettique : 25, santé animale : 15 animaux, bien-être animal, diagnostic, etc : < 10.

médicaments ou techniques médicales) et pour la production de routine (produits sanguins, anticorps monoclonaux)⁹. Ces champs concernaient 5572 utilisations de macaques à longue queue, 398 de ouistitis et tamarins, 25 de macaques rhésus, 10 de singes écureuil et 5 de singes vervet. La France représente plus de la moitié de ces effectifs (52% des utilisations en UE) avec **3105** utilisations de primates non humain, dont 2802 de macaques à longue queue, 269 de ouistitis et tamarins, 19 de macaques rhésus, 10 de singes écureuil et 5 de singes vervet⁹.

Le cas du macaque à longue queue

Le macaque à longue queue, *Macaca fascicularis*, est l'espèce de primate non humain la plus largement utilisée en expérimentation animale dans l'Union Européenne, et notamment en France : ce sont 6557 utilisations d'individus qui ont été recensées dans l'UE, dont **3603** pour la France en 2022 (et **3077** en 2023¹⁴). La grande majorité de ces effectifs concerne les recherches en toxicologie et pharmacologie, soit 5572 utilisations à l'échelle de l'Union Européenne en 2022, parmi lesquelles 2802 utilisations, soit plus de la moitié, en France⁹.

En 2022, le macaque à longue queue a été répertorié sur la Liste rouge des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) : sur une échelle de 1 à 7 du risque d'effondrement de l'espèce, allant de "préoccupation mineure" à "extinction", le macaque à longue queue a été classé comme espèce "en danger" (niveau 4)¹⁵. Cette décision a été motivée par la réduction de la population prévue, déduite ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans) en se basant sur les éléments suivants : réduction de la zone d'occupation, de la zone d'occurrence et/ou de la qualité de l'habitat ainsi que niveaux d'exploitation réels ou potentiels¹⁴.

En Asie du Sud-Est, aire géographique de répartition du macaque à longue queue, sont observées des modifications majeures des paysages, qui continuent d'être déboisés, remodelés et dégradés. De plus, une persécution continue et accrue des macaques à longue queue est observée dans de vastes étendues de leur aire de répartition actuelle : chasse et piégeage sont pratiqués à des niveaux sans précédent, en lien avec les conflits entre humains et macaques pour la nourriture de subsistance et pour alimenter le commerce légal et illégal pour la recherche et d'autres utilisations. En 2008 déjà, un expert primatologue de l'UICN avait proposé que l'espèce soit considérée de toute urgence comme « vulnérable au déclin » en raison de la forte demande de l'espèce dans le commerce national - liée au développement rapide de l'Asie du Sud-Est - et international¹⁵. De très nombreux macaques à longue queue sont en effet exportés depuis l'Indonésie, les Philippines, le Cambodge et le Vietnam, ce qui a été commenté par les experts de l'UICN comme « extrêmement insoutenable ». Un autre problème important lié au commerce de l'espèce est la capture de macaques sauvages pour les amener dans les installations d'élevage situées dans les pays de l'est de l'Asie du Sud-Est

¹⁴ Le Ministère de la Recherche a publié les chiffres détaillant les premières utilisations et les réutilisations de primates non-humains en 2023 en France : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enquete-statistique-sur-l-utilisation-des-animaux-des-fins-scientifiques-46270>

¹⁵ <https://www.iucnredlist.org/species/12551/221666136#>

- Cambodge, Laos et Vietnam. Ce même rapport fait mention de cas de macaques capturés qui sont ensuite commercialisés comme étant nés et élevés en captivité, ce qui masquerait le véritable niveau d'impact sur la population sauvage ¹⁵. Ces niveaux élevés de commerce et l'incertitude quant à leurs effets au niveau de la population rendent le macaque à longue queue très vulnérable à des déclin significatifs dans un avenir proche.

Il existe aussi une population de macaques à longue queue sur l'île Maurice. Cette population insulaire s'étant largement accrue depuis son introduction accidentelle, l'État de Maurice a déclaré l'espèce comme nuisible sur son territoire. La capture de macaques sauvages contribue ainsi à la gestion de la population et il est interdit de les relâcher. La mise en captivité et l'exportation de ces animaux a donc représenté une opportunité pour les éleveurs mauriciens. L'exigence européenne de ne plus utiliser d'animaux de capture ou de première génération ou provenant de colonies autonomes (pas d'apport extérieur depuis 2017) a déstabilisé le schéma de production des éleveurs mauriciens et n'est, pour l'instant, pas rééquilibré ¹⁶.

Les préoccupations éthiques des primatologues

Notre groupe de travail a élaboré un questionnaire à destination des personnes qui ont été impliquées dans des projets de recherche sur/avec des primates non humains depuis 2013. Dans ce questionnaire, accessible en ligne à compter du 23 mai 2023, les répondant·es pouvaient donner une note d'importance (1 : peu important à 7 : très important) à 34 recommandations, identifiées par notre groupe de travail dans sept chartes et guides de bonnes conduites environnant les recherches sur les primates et d'autres animaux. A ce jour, nous avons recueilli 94 réponses, complètes et anonymes, de 63 femmes et 19 hommes âgés de 21 à 70 ans. Parmi les répondant·es, 66% ont déclaré réaliser leurs recherches exclusivement sur des primates captifs et 19% à la fois sur des primates hébergés en captivité et d'autres vivant en liberté. Les personnes qui effectuent des recherches sur/avec des primates captifs ont indiqué mobiliser aussi bien des protocoles interventionnels, avec ou sans actes invasifs (pour 43% et 60% des répondant·es, respectivement), que des protocoles observationnels (53% des répondant·es).

Provenance des primates

Les représentant·es de la communauté des primatologues francophones, sondé·es dans notre questionnaire, ont déclaré être très préoccupé·es par la provenance des primates non humain avec lesquels ils et elles effectuent leurs recherches. Ces personnes estiment qu'il est très important de ne pas prélever d'individus d'espèces de primates en danger dans la nature, sauf si les recherches menées participent à l'effort de conservation de l'espèce [score moyen $\pm$ écart-type : $6,4 \pm 1,3$ sur l'échelle allant de 1 à 7, sur N=91 répondant·es] et de proscrire toute capture létale de primates en milieu naturel en vue de collecter des échantillons ou d'autres types de données [$6,8 \pm 0,8$, N=88]. Elles considèrent aussi qu'il est très important

¹⁶ La stabilisation du schéma de production des éleveurs mauriciens est d'autant plus difficile à atteindre que les autres utilisateurs non européens continuent à se fournir sur ce schéma moins coûteux pour l'éleveur : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2021-003128_FR.html

de vérifier la traçabilité de la provenance des primates lorsqu'il est nécessaire de se procurer des animaux via des achats ou des dons [$6,9 \pm 0,5$, N=94] et d'identifier et de minimiser toute source potentielle de stress (température ou stimulation sensorielle excessive, privation prolongée de nourriture ou d'eau...) associée aux transports de ces animaux [$6,8 \pm 0,8$, N=92].

Bien-traitance des primates

Les primatologues francophones que nous avons interrogé·es sont également très préoccupé·es par les conditions de vie des primates captifs qu'ils et elles étudient. Ces personnes estiment qu'il est très important d'adapter les normes de manipulation et d'hébergement à chaque espèce [$6,9 \pm 0,5$, N=93] et d'utiliser, dès que cela est opportun et possible, des mesures visant à soulager l'inconfort des primates pendant mais aussi avant et après la procédure expérimentale [$6,6 \pm 0,7$, N=92]. Elles ont aussi souligné l'importance de prendre en compte les besoins sociaux des primates en minimisant le stress induit par toute manipulation sociale (surpopulation, isolement, restriction), notamment en tenant compte des caractéristiques de l'espèce, du groupe social et de chaque individu [$6,6 \pm 0,7$, N=92]. Les répondant·es ont estimé que cette recommandation, qui pourrait se traduire par des mesures adaptées comme faire participer les individus dominants du groupe avant les subordonnés, était moyennement présente dans la législation [$3,6 \pm 2,3$, N=59].

Bien-être des utilisateurs

Les répondant·es à notre questionnaire ont aussi relevé la nécessité de garantir le bien-être des personnes qui pratiquent des recherches sur/avec les primates (concepteurs et opérateurs). Ils et elles ont estimé qu'il est très important de sonder régulièrement les préoccupations des différents personnels impliqués (chercheur·euses, soigneur·euses, etc...), en permettant une centralisation des informations, et de mettre en place les protocoles en collaboration avec les équipes animalières [$6,3 \pm 1,2$, N=90], tout en indiquant que cette recommandation leur semblait peu présente dans la législation [$2,4 \pm 1,7$, N=50] et moyennement mise en pratique par les professionnel·les [$3,6 \pm 1,8$, N=69]. Enfin, les personnes sondées ont estimé que, en cas d'accord préalable entre la structure où sont effectués les protocoles de recherche et les personnes qui pratiquent des recherches sur/avec les primates qui y sont hébergés, la structure devrait mettre à disposition les informations, le personnel et le matériel prévus dans l'accord [$6,3 \pm 1,3$, N=91].

Le CNRS et l'extension de la Station de Primatologie

La Station de Primatologie du CNRS, consacrée exclusivement aux modèles primates, existe depuis 1978 et elle est située proche d'Aix en Provence ¹⁷. Depuis les années 2000, la station a connu un développement considérable. En 2010, un bâtiment de 500 m² y a été construit pour l'accueil des chercheurs et l'administration et une équipe de 15 agents permanents a été mise en place progressivement. A l'heure actuelle, elle contribue à l'élevage sur le site de

¹⁷ <https://www.primato.cnrs.fr/>

plusieurs espèces de primates non humain (babouins, macaques et ouistitis), mais les effectifs ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins de la recherche académique française (CNRS, INSERM, CEA, Institut Pasteur, etc.), en particulier dans le cas des macaques à longue queue.

En France, la recherche fondamentale et la recherche translationnelle, majoritairement réalisées dans les instituts de recherche publics, ont eu recours à 988 utilisations de macaques à longue queue en 2023 ¹⁸. Cette même année, 2089 utilisations de macaques à longue queue ont été recensées pour la recherche en toxicologie, pharmacologie (regroupées sous le terme “réglementation” dans le document du Ministère de la Recherche ¹⁷) et production de routine, principalement dans des organismes privés français ¹⁷. Ces macaques à longue queue proviennent pour la plupart de fermes d'élevage hors Europe. Or, étant donné la situation actuelle pour l'espèce, qui est menacée de disparition, il semble logique de contrôler l'origine des animaux par la maîtrise des moyens de production. De plus, éviter de transporter les animaux sur des vols à longue distance aurait pour effet de réduire l'empreinte écologique de la recherche tout en évitant un stress important pour les animaux, d'autant que depuis l'arrêt des opérations de transport de primates par les compagnies aériennes, les animaux sont dorénavant importés par charters par lots importants, ce qui pose des problèmes d'adéquation entre le nombre d'animaux et la demande en temps réel (en effet, chaque mouvement d'animaux représente un changement d'environnement physique et social pour une durée indéterminée, impactant le bien-être de ces animaux). Dans ce contexte, nous comprenons qu'il soit plus adapté de développer l'élevage des macaques à longue queue en France. Mais nous pensons aussi, tout comme d'autres scientifiques ¹⁹, qu'il est nécessaire de continuer à œuvrer à une réduction du nombre d'animaux utilisés.

En tant que Groupe de travail composé de primatologues, nous avons des attentes concernant le projet de Centre National de Primatologie (CNP) qui vise à développer l'élevage de macaques à longue queue. Les animaux reproducteurs devraient être issus d'élevages certifiés (via par exemple l'accréditation AAALAC ²⁰) et les conditions d'hébergement supérieures aux exigences réglementaires. En effet, les normes actuelles des dimensions d'un hébergement pour les macaques sont un minimum pour héberger des animaux en petits groupes dans un milieu de laboratoire. Dans un cadre d'élevage où les animaux peuvent être hébergés en plus grands groupes correspondants à leur organisation sociale naturelle, les dimensions mériteraient d'être revues à la hausse, de même que l'âge de séparation des juvéniles. En accord avec les experts ayant émis les recommandations de la réglementation, les primates non humains devraient rester dans leur groupe natal pendant les 18 premiers mois de leur vie ²¹. Dans le même esprit d'aller au-delà des exigences actuelles, l'état de bien-

¹⁸ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enquete-statistique-sur-l-utilisation-des-animaux-des-fins-scientifiques-46270>

¹⁹ https://www.lemonde.fr/sciences/article/2025/05/20/la-construction-par-le-cnrs-d-un-centre-national-d-elevage-de-primates-releve-d-une-vision-court-termiste-de-la-recherche-biomedicale_6607365_1650684.html&sa=D&source=docs&ust=1760099602616002&usq=AOvVaw0QvJTYhVrE9pG_mHaaOr84

²⁰ <https://www.aaalac.org/>

²¹ [https://www.coe.int/t/e/legal_affairs/legal_co%2Doperation/biological_safety_and_use_of_animals/laboratory_animals/GT%20123\(2002\)17rev2%20E%20Part%20B%20Primates.pdf](https://www.coe.int/t/e/legal_affairs/legal_co%2Doperation/biological_safety_and_use_of_animals/laboratory_animals/GT%20123(2002)17rev2%20E%20Part%20B%20Primates.pdf)

être des animaux devrait être régulièrement évalué afin de pouvoir le garantir. Ces standards impliquent des moyens financiers et humains dédiés pour garantir le respect du bien-être des humains et non humains.

Nous encourageons les acteurs du projet CNP à établir leur plan de gestion en suivant les recommandations de la société internationale de Primatologie (IPS, société savante fondée en 1980) concernant l'acquisition, le soin et l'élevage des primates²². Ces recommandations, validées par un comité d'experts de soin en captivité, détaillent notamment les conditions d'hébergement et d'enrichissement environnemental recommandées en prenant en compte l'environnement dans ses composantes sociale et physique, et avec un niveau élevé d'exigences sur l'espace mis à disposition des primates²³. En effet, elles soulignent que l'espace disponible (et la façon dont il est aménagé) est crucial pour ces espèces, car il garantit les possibilités d'échappatoire en cas de conflits. Nous appuyons sur le fait que les chiffres fournis par la Directive 2010/63/UE (Annexe III) du Conseil de l'Europe correspondent à un espace recommandé minimal en termes de surface au sol et volume par animal et de hauteur d'enclos. Il est aussi important de signaler que bien que, dans cette Directive, l'espace recommandé pour des groupes reproducteurs soit supérieur à l'espace recommandé pour des groupes non destinés à la reproduction et qu'il dépende aussi de la catégorie d'âge des individus, cet espace devrait être augmenté. De plus, même si dans les colonies d'élevage, aucune allocation d'espace/volume supplémentaire n'est exigée pour les jeunes animaux (jusqu'à 2 ans) hébergés avec leur mère, nous voulons souligner un point important : dans les sociétés très hiérarchisées des macaques à longue queue (ainsi que dans celles des macaques rhésus), les juvéniles développent leurs comportements sociaux très tôt²⁴, avant deux ans, et font partie intégrante du groupe social - pouvant subir des agressions mais aussi provoquer des conflits²⁵. Il est donc nécessaire, pour garantir le bien-être des primates du CNP, de considérer les individus juvéniles comme des membres à part entière du groupe au même titre que les individus adultes en leur appliquant les mêmes conditions d'hébergement en termes d'espace par individu. Il est important aussi, au moment où les juvéniles sont séparés de leur mère, de s'assurer d'une distance suffisante pour minimiser leur stress. Dans un esprit de transparence, nous suggérons aux acteurs du CNP de fournir des données chiffrées sur les surfaces, volumes et densités d'hébergement (espaces utiles pour les animaux), ainsi que sur la composition des groupes reproducteurs et non-reproducteurs.

La responsabilité du CNRS de fournir en priorité les centres de recherche publics est primordiale. Dans le futur, la production d'un rapport annuel détaillant le nombre d'animaux fournis aux laboratoires de recherche publique mais également, le cas échéant, les ventes à des structures de recherche privées, permettrait de s'assurer d'un élevage responsable. En

²² <https://internationalprimatologicalsociety.org/wp-content/uploads/2021/10/IPS-International-Guidelines-for-the-Acquisition-Care-and-Breeding-of-Nonhuman-Primates-Second-Edition-French.pdf>

²³ Les recommandations pour le macaque à longue queue, concernant les dimensions d'enclos, seront trouvées dans la catégorie "Macaques et vervets"

²⁴ Eaton, G.G., Johnson, D.F., Glick, B.B. *et al.* Japanese macaques (*Macaca fuscata*) social development: Sex differences in Juvenile behavior. *Primates* 27, 141–150 (1986). <https://doi.org/10.1007/BF02382594>

²⁵ Cords, M. and Aureli, F. Patterns of reconciliation among juvenile long-tailed macaques. In: Juvenile Primates. Life History, Development, and Behavior (Eds. Michael E. Pereira and Lynn A. Fairbanks).

référence aux chiffres de 2023 ²⁶, les besoins de la recherche académique correspondraient à un maximum de 988 utilisations de macaques à longue queue (255 en recherche fondamentale et 733 en recherche translationnelle). Toutefois, nous sommes dans l'incapacité d'estimer les effectifs d'individus concernés par ces utilisations, car le nombre de premières utilisations n'est pas spécifié par champs de recherche mais pour l'ensemble des recherches pratiquées en France, incluant la recherche privée ²⁶. Nous recommandons aux acteurs du projet CNP de préciser les décisions qui ont motivé les effectifs ciblés, en justifiant du nombre d'individus utilisés par la recherche publique chaque année. Il nous semble aussi crucial que soient détaillés les calculs du nombre de reproducteurs, en veillant à rendre accessibles les notions de génétique des populations (nombre de fondateurs, taux de consanguinité, dérive génétique) associées à ces calculs.

En complément, pour des raisons éthiques et pour une meilleure acceptabilité de la recherche par la société, nous estimons que l'utilisation de primates pour la recherche ne peut se faire sans envisager la réhabilitation des animaux après leur participation aux procédures de recherche, ainsi que des animaux réformés d'élevage (individus qui ont dépassé leur période optimale de reproduction). Dans ce contexte, le CNP pourrait affecter une zone dédiée spécifiquement à héberger les animaux à la retraite dans des conditions optimales, c'est-à-dire en groupe et dans des enclos situés dans des espaces boisés.

De plus, nous sommes convaincu·es que le bien-être des primates captifs dépend en grande partie des soins qu'ils reçoivent, qui ne peuvent se limiter aux soins vétérinaires, au nourrissage des animaux et au nettoyage des enclos. Le degré de hiérarchisation chez les macaques rend la détection de signes pathologiques d'autant plus difficile que les individus vont chercher à dissimuler les signes de faiblesse afin de préserver leur statut social. Comme il a pu nous être partagé par des vétérinaires, lorsque les signes sont clairement visibles, il est souvent trop tard. C'est seulement la détection de changements subtils dans le comportement journalier des animaux qui permet une prise en charge effective des animaux. Les directives de la société internationale de Primatologie détaillent de façon exhaustive le niveau d'expertise exigé pour les zootechniciens. Le CNP devrait donc veiller à recruter un nombre important de zootechnicien·es, afin que ses personnels puissent disposer de plusieurs heures, quotidiennement, pour observer les animaux. Ces heures d'observation journalière devraient être incluses dans l'emploi du temps des zootechniciens et aboutir à la rédaction de rapports quotidiens. En outre, il nous semble crucial que les zootechnicien·es du CNP soient employé·es sur des contrats longue durée afin que ces personnels puissent se familiariser avec les méthodes d'identification individuelle propres aux espèces concernées, mais aussi qu'ils soient en mesure d'acquérir des connaissances relatives au comportement individuel des animaux. Une observation régulière et prolongée des primates est en effet indispensable pour que les personnels soient en capacité de détecter les situations à risque (individus blessés, détérioration des enclos, émergence de conflits au sein des groupes sociaux, etc...) et de concevoir des enrichissements appropriés. Nous suggérons également que le CNP se dote d'un comité constitué d'éthologistes spécialistes du bien-être animal afin de garantir que les conditions de vie des primates sont correctement évaluées. Ce

²⁶ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enquete-statistique-sur-l-utilisation-des-animaux-des-fins-scientifiques-46270>

Contribution à la concertation préalable sur le projet du Centre national de Primatologie

Groupe de travail « Ethique des recherches en primatologie »

comité effectuerait des visites régulières du site afin de réaliser une évaluation objective et rigoureuse de la bien-traitance des primates (analyse des ressources mises à disposition des animaux, notamment ressources alimentaires et environnementales) mais aussi de leur bonne santé physique et psychologique (mesures sanitaires et observations des comportements). Leurs rapports seraient ensuite diffusés largement aux citoyen.nes, dans un souci de transparence sur les pratiques du CNP.

Enfin, bien que le CNP se distingue en partie administrativement de la Station de Primatologie actuelle (SdP), il nous semble important que ces mêmes standards soient appliqués aux autres espèces conservées sur le site de Rousset : une autre espèce de macaque (Macaque rhésus : *Macaca mulatta*) ainsi que deux espèces de babouins (babouin olive : *Papio anubis*, et babouin de Guinée : *Papio papio*). Le CNRS devrait garantir, avant de créer de nouvelles zones d'élevage, des conditions d'hébergement exemplaires pour l'ensemble des élevages d'espèces de primates non humains sous sa tutelle.

Le Groupe de travail "Ethique des recherches en primatologie"
(gtethique.primato@protonmail.com).

Notre avis et ce texte n'engagent pas la Société Francophone de Primatologie.